

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Hippolyte du Fort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 16 avril 2026

Date d'affichage : le 16 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 47

Votants : 47 + 5 = 52

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.,

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan
M. TRINQUIER Gilles à M. SOULIER Cyril
M. BARON Jérôme à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, MONEL José

Absents : MM. SALA Michel, SIPEIRE Jacky

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h20

Délibération n°057/2026 : Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre des Fonds de Modernisation des Équipements pour la crèche de Quissac

Virginie AGNIEL indique qu'il convient de procéder au renouvellement du matériel pédagogique, de rénover en partie l'espace du secteur des moyens suite à la présence des punaises de lit tels que le sol souple intérieur, les protections murales ainsi que le meuble de change.

Elle précise qu'il est prévu de se doter :

- Du matériel pédagogique
- D'une moustiquaire pour la cuisine
- D'appareil électroménager suite à des pannes
- D'ombrage pour l'extérieur
- Dépose et pose du sol souple intérieur, des plinthes et des protections murales suite aux punaises
- D'un nouveau meuble de change + meuble de rangement suite aux punaises
- D'un meuble inox pour la cuisine
- D'un siège ergonomique (sur prescription médicale).

Elle ajoute qu'à travers la signature du PST, la Caisse d'Allocations Familiales du Gard accompagne financièrement les structures petite enfance afin de leur permettre de changer le matériel vétuste et de moderniser les pratiques des professionnelles.

Elle précise que le co-financement interviendra à hauteur de 80% par la CAF.

Budget prévisionnel des charges d'investissement (HT) :

Dépenses		Recettes	
Moustiquaire	700€	CAF du Gard	31 342€
Matériel pédagogique	5 342€	Autofinancement CCPC	7 835.6€
Electroménager	1 144€		
Ombrage	2 700€		
Enlèvement sol souple + pose du nouveau	15 378€		
Meuble à langer + meuble de rangement	12 293.6€		
Meuble cuisine	420€		
Siège ergonomique	1 200€		
Total	39 177.6€	Total	39 177.6€

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider le plan de financement ci-dessus ;
- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'investissement à hauteur de 31 342 €.
- de s'engager à réunir sa part contributive.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants et les conditions de travail des agents à la crèche de Quissac ;

Considérant le budget prévisionnel ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Moustiquaire	700€	CAF du Gard	31 342€
Matériel pédagogique	5 342€	Autofinancement CCPC	7 835.6€
Electroménager	1 144€		
Ombriage	2 700€		
Enlèvement sol souple + pose du nouveau	15 378€		
Meuble à langer + meuble de rangement	12 293.6€		
Meuble cuisine	420€		
Siège ergonomique	1 200€		
Total	39 177.6€	Total	39 177.6€

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'investissement à hauteur de 31 342 € dans le cadre des Fonds de Modernisation des Équipements pour la crèche de Quissac
- de s'engager à réunir sa part contributive.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 24.04.2026
- de la publication : 24.04.2026